



www.andel.fr

AU COUR' ANDEL



N° 47
Juin à Sept. 2025

L'édito

Infos pratiques

Mairie

7, rue Abbé Hingant
☎ 02.96.31.10.04

Ouv. du lundi au vendredi,
8h30/12h30 - 14h/17h
Fermée le mardi après-midi
Permanences élus tous les
samedis de 10h à midi.
accueil@mairieandel.fr
www.andel.fr

Restaurant scolaire

☎ 02.96.31.13.03

Garderie municipale

☎ 02.96.34.77.78

École Sainte-Anne

☎ 02.96.31.11.19

Chères Andeloises, chers Andelois,

C'est avec un immense plaisir que je m'adresse à vous en cette fin septembre, alors que l'air se fait plus frais et que la douce effervescence de la rentrée est maintenant passée.

Le moment le plus marquant de la rentrée est sans aucun doute le retour des enfants à l'école. L'École Sainte Anne a retrouvé son dynamisme habituel ce lundi 1^{er} septembre 2025. En parallèle, le restaurant scolaire communal accueille **85** élèves et la garderie **79** enfants. Je tiens à souhaiter une excellente année scolaire à chacun, et tout particulièrement au personnel de l'école et aux agents communaux qui œuvrent chaque jour pour le bien-être des enfants.

Notre engagement auprès des familles se traduit par des services municipaux de qualité. Pour l'année 2025-2026, la garderie "Les Petites Mains" et le restaurant scolaire sont prêts à accompagner vos enfants.

Au restaurant scolaire, l'équipe poursuit les améliorations. L'organisation en un seul service est confirmée : nous avons constaté que les enfants, avec plus de temps dédié au repas, mangeaient mieux. Depuis la rentrée, les serviettes en tissu fournies par les familles remplacent les serviettes en papier jetables. Les enfants se sont vite adaptés à ce nouveau fonctionnement.

Du côté de la garderie, nous avons renouvelé son aménagement. Un beau buffet en bois a été relooké. D'autres rangements viendront compléter l'ensemble dans les prochaines semaines. Lors du goûter, les enfants ont à leur disposition de petites serviettes en tissu confectionnées par "Malou", la Responsable Garderie, fini les serviettes jetables !

L'accompagnement des familles s'inscrit dans notre volonté de soutenir l'économie locale : nous sommes fiers de continuer à nous approvisionner auprès de la boulangerie "Le Panier d'Andel" et de l'épicerie "Le Rade'Ô", en complément de la cuisine centrale. C'est un choix qui permet de proposer des produits de qualité tout en renforçant le tissu économique andelois.

Au-delà de l'école, la rentrée marque la reprise des activités des associations. Si la période estivale a permis à beaucoup de se reposer, c'est désormais le moment idéal pour découvrir la diversité de leurs propositions.

Je vous souhaite à toutes et à tous, et tout particulièrement aux enfants, aux jeunes et aux bénévoles qui font vivre notre village, une très belle rentrée. Puisse-t-elle être synonyme de réussite, de partage et de convivialité.

Très chaleureusement,
Rosalie LE BOËDEC, Conseillère Déléguée Enfance Jeunesse

SOMMAIRE



Editorial	1
PV des Conseils Municipaux	2 à 9
Cérémonie de remise des Médailles d'Honneur Régionales, Départementales et Communales...	10 à 11
Temps Fort Familial ...	12
Temps partagé	13
Echos de nos associations...	13 à 15
Lamballe Terre & Mer	16 à 18
Infos diverses	19
Agenda – Murmures du Gouessant	20

CONSEILS MUNICIPAUX



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu : SEANCE DU 23 JUIN 2024



ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme POULAIN Nicole, Maire.

M. Mme. BRIENS Patrick, BOURDÉ Sylvie, ROBERT Dany, Adjoints,
M. Mme. ANDRIEUX Maurice, AVRIL Noël, BERTHELOT Sophie, BOUGEARD Claude,
LE BOEDÉC Rosalie, LE GUILLOU Emmanuelle, MOREL Anne, PERIGOIS Emmanuel,
RAMAGE Soizic, RONDEL Daniel.

ABSENTE EXCUSÉE: Mme LE NOTRE Nadine

SECRÉTAIRE : Mme BOURDÉ Sylvie

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025.

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux, le Procès-Verbal du Conseil municipal du 14 avril 2025 qui est ensuite **validé à l'unanimité des membres présents, par 14 voix Pour, et signé.**

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 2026 – NOMBRE ET REPARTITION DES SIEGES,

AFFAIRES GÉNÉRALES

COMPOSITION CONSEIL COMMUNAUTAIRE 2026 – NOMBRE ET REPARTITION SIEGES

En vue des élections municipales et communautaires de mars 2026 et conformément à l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il faut procéder, pour le 31 août 2025, à la détermination du nombre et de la répartition des sièges entre les communes au sein du Conseil communautaire. Un arrêté préfectoral fixant la répartition des sièges entre les communes doit être pris, au plus tard le 31 octobre 2025. Trois principes généraux encadrent la composition du Conseil :

- Chaque commune doit disposer à minima d'un siège ;
- Aucune commune ne peut disposer de plus de 50% des sièges ;
- Il faut tenir compte de la population de chaque commune.

Pour ce faire, deux possibilités s'offrent aux communes :

- L'accord local, qui nécessite une adoption dans les mêmes termes par la majorité qualifiée des conseils municipaux (*1/2 des communes représentant 2/3 de la population ou 2/3 des communes représentant 1/2 de la population*)
- Le droit commun, en l'absence d'accord local adopté.

Ainsi, la composition du Conseil communautaire peut être fixée à :

- 69 sièges, selon l'accord local afin de renforcer la représentation des communes moyennes,
- 66 sièges, selon le droit commun.

Vu :

- La délibération n°2019-108 du 28 mai 2019, décidant de fixer à 69 le nombre de sièges du Conseil communautaire (*accord local*) et sollicitant les Conseils municipaux pour se prononcer sur cette proposition,
- L'arrêté préfectoral du 4 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant de Lamballe Terre & Mer, sur la base de l'accord local à 69,
- La délibération n°2025-051 du 29 avril 2025, décidant de fixer à 69 le nombre de sièges du Conseil communautaire (*accord local*) et sollicitant les Conseils municipaux pour se prononcer sur cette proposition,

Après en avoir délibéré : à l'unanimité des membres présents, par 14 voix Pour,

Le Conseil municipal :

- **ACCÉPTE** de fixer à 69 le nombre de sièges du Conseil communautaire, selon la répartition par commune, telle que présentée, ci-après,
- **AUTORISE** Le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

FONDS DE CONCOURS POUR LE PARC ROULANT DU SDISS 22 POUR LES EXERCICES 2025 ET 2026.

Convention de participation au fonds de concours pour le parc roulant du SDIS 22 pour les exercices 2025 et 2026

Madame le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Le Service départemental d'incendie et de secours des Côtes d'Armor (SDIS 22) a créé un fonds de concours visant à participer au financement de son parc roulant afin d'en enrayer le vieillissement.

Cette participation communale prend tout son sens puisque les pouvoirs de polices administratives générales et spéciales confèrent au maire la responsabilité de la distribution des secours sur son territoire ainsi que l'organisation de la défense extérieure contre l'incendie (DECI).

La politique de sécurité civile costarmoricaine s'appuie sur un maillage territorial de 59 centres d'incendie et de secours armés par 566 engins de secours, répartis comme suit :

- 150 poids lourds,
- 339 véhicules légers (ambulances, véhicules tout usage),
- 3 engins spéciaux affectés au CIS de Bréhat,
- 23 moyens nautiques,
- 51 remorques.

Ce fonds de concours vise à améliorer le renouvellement des véhicules de secours, aujourd'hui vieillissants. En effet, plus de 130 véhicules du SDIS ont dépassé leur date d'amortissement technique, imposant une charge d'entretien de plus en plus lourde et faisant peser un risque croissant de réforme de ces véhicules sans capacité de pouvoir les remplacer. Avec des moyennes d'âge de réforme supérieures à 15 ans pour les ambulances et à 28 ans pour les engins incendie et porteurs d'eau, les pièces de rechange n'existent plus et ces véhicules ne répondent plus aux dernières normes de sécurité.

En raison des échéances à venir, le fonds de concours est proposé pour une période de deux ans, sur les exercices 2025 et 2026.

C'est dans cet esprit que le Conseil d'administration du SDIS a validé le 11 avril dernier la création de ce fonds de concours communal volontariste sur la base d'1,50€ par habitant (population DGF 2024).

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, par 14 voix Pour,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Ayant entendu le rapport présenté ci-dessus,

DELIBERE :

Article 1^{er} : La participation annuelle au fonds de concours pour le financement du parc roulant du SDIS 22 est approuvée sur la base de 1,50€ par habitant (population DGF 2024 : 1 203 habitants).

Article 2 : Une subvention d'investissement de **1 804.50 €** est attribuée au SDIS 22 pour l'année 2025 du fonds de concours avec une revoyure en 2026.

Article 3 : La convention jointe en annexe portant sur l'exercice 2025 avec une revoyure en 2026.

Article 4 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget, article comptable 20415331 – Subventions d'équipement aux EPL à caractère administratif / Biens mobiliers, matériels et études.

Article 5 : Madame Le Maire ou son représentant est autorisé à signer la convention relative à la participation annuelle au fonds de concours pour le financement du parc roulant du SDIS 22 de **1 804.50 € pour l'exercice 2025 avec une revoyure en 2026** et tout document afférent à ce dossier.

DEVIS : ECRAN DE PROJECTION SALLE DU VIEUX MOULIN de marque ORAY de 4m de base
LOOPS 3 529.30 € ht 4 235.16 € ttc.

Madame Le Maire propose la Validation de l'accord de principe rapide qui a été donné par mail par tous les conseillers municipaux avant la réunion du Conseil municipal pour la signature du devis afin de recevoir au plus vite l'écran en fonction des délais de livraison.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents, par 14 voix pour :**

- **ACCEPTE le devis LOOPS** pour un montant de **3 529.30 € HT.**

- **AUTORISE** Madame Le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier. Les crédits sont prévus au Budget Commune 2025, en Investissement, **au chapitre 21.**

DEVIS : AUTOLAVEUSE A LA SALLE MERIDEL.

Madame Le Maire présente les devis reçus de 3 fournisseurs aux conseillers municipaux.

- ETS. CLAUDE CHENU Viper 2113.17 € ht / Numatic 244NX-RC 3 216.54 € ht / Micro DRYFT 3 151.15 € ht (Démonstration lundi matin 23/06/2025).
- GAMA 29 Numatic 1840NX-R 2 478.14 € ht / 2 577.49 € ht (sol lino).
- PLG Onyx 35 LI 3541.80 € ht / Vertical PUDU SH1 4L 3 411.09 € ht / DRYFT 2 112.52 € ht (démonstration après le choix du matériel).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, par 14 voix pour
- **ACCEPTE le devis de ETS. CLAUDE CHENU** pour un montant de **3 216.54 HT** et une **Ecotaxe de 3.43 € HT**.
- **AUTORISE** Madame Le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier. Les crédits sont prévus au Budget Commune 2025, en Investissement, **au chapitre 21**.

DEVIS : TRONÇONNEUSE AUX ESPACES VERTS.

Madame Le Maire présente les devis reçus de 3 fournisseurs aux conseillers municipaux.

JARDIMAN LAMBALLE	:	529,00 € ht	634.80 € ttc
LAMBALLE MOTOCULTURE	:	632.50 € ht	759.00 € ttc
PRINGAULT MOTOCULTURE LAMBALLE	:	674.25 € ht	809.10 € ttc

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, par 14 voix pour :

- **ACCEPTE le devis de LAMBALLE MOTOCULTURE** pour un montant de **632.50 € HT**.
(modèle de tronçonneuse préféré).
- **AUTORISE** Madame Le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier. Les crédits sont prévus au Budget Commune 2025, en Investissement, **au chapitre 21**.

ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2025.

Madame le Maire fait savoir aux membres du Conseil municipal que, comme chaque année, des demandes de subventions sont arrivées en début d'année. Après lecture des courriers et suite à la réunion de la commission association, elle propose d'attribuer les subventions communales ci-dessous :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote, à l'unanimité des membres présents, par 14 voix Pour, les subventions suivantes :

Les crédits sont prévus au compte 65748 du Budget primitif de Fonctionnement 2025.

Subventions 2025 accordées	Pour mémoire 2024	Propositions 2025 (Commission Association)
SOCIETE DE CHASSE (Piégeur ragondins)	400.00 €	400.00 €
GOUESSANT FOOT CAMP	500,00 €	500,00 €
CLUB LA JOIE DE VIVRE ANDEL	500.00 €	500.00 €
ANDEL VELO SPORT	600.00 €	600.00 €
ANDEL'POTES	Mise à disposition des salles et des services	
COMITE DES FETES	Mise à disposition des services	des salles et des
ANDEL'IR	Mise à disposition services	des salles et des
AVANT-GARDE	Mise à disposition services	des salles et des
LA CLEF DES CHAMPS	Mise à disposition services	des salles et des
ASSOCIATIONS DE COETMIEUX	NEANT	Mise à disposition des salles
IFAC-SUP'IFAC (Formation des apprentis)	100.00 € (1 apprenti)	100.00 € (1 apprenti)
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT PLOUFRAGAN	200.00 € (2 Apprentis)	Pas de demande à ce jour
ASSOCIATION LA PIERRE LE BIGAUT, MUCOVISCIDOSE	50.00 €	0.00 €
LEUCEMIE ESPOIR 22	50.00 €	100.00 €
PROTECTION CIVILE	100.00 €	100.00 €
ADMR PENTHIEVRE-ARGUENON	100.00 €	0.00 €
ASSOCIATION POUR LE DON DU SANG	0.00 €	100.00 €
TOTAL	2 600.00 €	2 400.00 €

RETROCESSION DANS LE DOMAINE PUBLIC DES ESPACES ET EQUIPEMENTS COMMUNS DU LOTISSEMENT « LE DOMAINE DE LA FONTAINE 1ET 2 » PA 022 002 14 Q0001 ET 022 002 20 Q001.

Madame Le Maire présente aux conseillers municipaux le courrier de l'Aménageur Lotisseur LAMOTTE du 28 mai 2025 sollicitant l'avis du Conseil municipal pour classer dans le domaine public les espaces et équipements communs du lotissement « Le Domaine de la Fontaine 1 et 2 ».

Cette rétrocession se fera à titre gratuit, les frais de Notaire et mutation sont à la charge de L'Aménageur Lotisseur LAMOTTE.

Les parcelles concernées sont cadastrées 485,486,487,488,541 et 542 de la section ZK.

Le nettoyage du lotissement et la remise en état des bordures cassées ont été réalisés début juin.

Au vu des documents remis (courrier de demande du 28 mai 2025, plan de situation des parcelles concernées, plans DOE : Plan de recollement AEP – HTA – EP – FT – Réseaux EU – EP SRTP),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents, par 14 voix pour :**

- **DECIDE** d'intégrer le Lotissement privé «Le Domaine de La Fontaine 1et 2», parcelles cadastrées 485,486,487,488,541 et 542 de la section ZK dans le domaine public.
- **CHOISIT** Le Notaire : Maître Alison FROSTIN à LAMBALLE-ARMOR.

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE ING CONCEPT: AMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG D'UNE CIRCULATION APAISEE ET LOTISSEMENT COMMUNAL ABBE HINGANT : SUITE A DONNER AU VU DES DIFFICULTES RENCONTREES.

- Pour le dossier Aménagement du Centre-bourg :

Madame Le Maire rappelle aux Conseillers municipaux que :

La réception de l'estimatif précis en 3 tranches devait parvenir courant décembre 2024, afin d'acter le lancement de l'appel d'offres, prévu initialement début 2025 et rappelle également que l'esquisse a été validée par délibération 24-03-13 du 25 mars 2024.

Malgré de multiples relances à ING CONCEPT (téléphonique, sms, mails restées sans réponse) et étant donné l'obligation de démarrage des travaux d'aménagement du Centre-bourg avant le 12 mai 2026 (afin de pouvoir bénéficier du versement de la Subvention DETR – 2024 accordée d'un montant de 90 000 €, faute de quoi, la subvention sera considérée comme caduque et annulée de plein droit) ;

*Le marché faisant référence au CCAG-FCS 2009, lequel prévoit, s'agissant de la résiliation pour faute du titulaire, la procédure suivante (point 32.) : **une mise en demeure, assortie d'un délai d'exécution, doit avoir été préalablement notifiée au titulaire et être restée infructueuse.***

Dans le cadre de la mise en demeure, le pouvoir adjudicateur informe le titulaire de la sanction envisagée et l'invite à présenter ses observations.

Après avoir pris l'appui du service juridique du Centre de Gestion des Côtes-d'Armor et afin d'entreprendre toute démarche nécessaire pour débloquer cette situation, Madame Le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à adresser une mise en demeure à ING CONCEPT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents, par 14 voix pour :**

- **DECIDE** : Pour l'opération : Réaménagement simple de plusieurs voies de lotissement en voiries de circulation apaisées, dont l'acte d'engagement a été notifié à ING CONCEPT le 02/10/2021 pour un montant de 10 500 € HT et pour laquelle l'esquisse a été validée par délibération 24-03-13 du 25 mars 2024 :

- **D'AUTORISER** Madame Le Maire ou son représentant à **adresser une mise en demeure à ING CONCEPT**, après avoir pris l'appui du service juridique du Centre de Gestion des Côtes-d'Armor, l'avis de la Commission Urbanisme, et à entreprendre toute démarche nécessaire pour débloquer cette situation.

- Pour le dossier Lotissement communal Abbé Hingant :

Madame Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que seul, le plan de composition (découpage de la parcelle, section ZK 544 en 5 lots) située 15 rue Abbé Hingant a été validé par délibération 25-04-16 du 14 avril 2025.

A ce jour, aucun acte d'engagement relatif à la mission de maîtrise d'œuvre n'a été signé entre les 2 parties et nous sommes toujours en attente de la date à laquelle est prévu le dépôt du Permis d'aménager (PA) aux services instructeurs, qui était prévue fin mai 2025.

L'estimation du coût de la viabilisation non possible à ce jour pour fixer le prix des terrains.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents, par 14 voix pour :**

- **DECIDE** : pour l'opération Lotissement communal Abbé Hingant, parcelle section ZK n°544 - 15 rue A.Hingant.

- **D'AUTORISER** Madame Le Maire ou son représentant à **adresser une mise en demeure à ING CONCEPT**, après avoir pris l'appui du service juridique du Centre de Gestion des Côtes-d'Armor, l'avis de la Commission Urbanisme et à entreprendre toute démarche nécessaire pour débloquer cette situation.

COMMISSION SECURITE DU 11 JUIN 2025 SALLE DU VIEUX MOULIN : SUITE A DONNER.

Madame Le Maire rappelle aux Conseillers municipaux la visite de la Commission de sécurité du 11 juin 2025 à la Salle du Vieux Moulin qui a proposé un avis favorable pour le passage du dossier en Préfecture dans l'attente d'un maximum de rapports ou attestations pour lever les prescriptions et demande l'autorisation de modifier les conventions de location et de prêt pour les associations (Salle du Vieux Moulin et Salle Méridel).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents, par 14 voix pour :**

- **VALIDE** les modifications apportées aux conventions de location et de prêt pour les associations (Salle du Vieux Moulin et Salle Méridel).

Compte rendu : SEANCE DU 1^{er} septembre 2025



ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme POULAIN Nicole, Maire.

M. Mme. BRIENS Patrick, BOURDÉ Sylvie, ROBERT Dany, Adjoints,
M. Mme. ANDRIEUX Maurice, AVRIL Noël, BERTHELOT Sophie, BOUGEARD Claude,
LE BOEDÉC Rosalie, LE GUILLOU Emmanuelle, LE NOTRE Nadine, MOREL Anne,
PERIGOIS Emmanuel, RONDEL Daniel.

ABSENTE EXCUSÉE : Mme RAMAGE Soizic (Pouvoir à M. ANDRIEUX Maurice).

SECRÉTAIRE : Monsieur BRIENS Patrick.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2025.

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux, le Procès-Verbal du Conseil municipal du 23 juin 2025 qui est ensuite **validé par 15 voix Pour, et signé.**

LAMBALLE TERRE ET MER :

Modification des statuts de LTM à compter du 1er janvier 2026.

Madame Le Maire présente aux Conseillers municipaux le courrier de Lamballe Terre et Mer (LTM) du 29 juillet 2025 reçu en recommandé relatif à la modification des statuts de Lamballe Terre et Mer (LTM).

Les statuts sont la base fondamentale sur laquelle repose l'intercommunalité : les compétences transférées y sont définies. Certaines compétences sont obligatoirement assorties de délibérations définissant l'intérêt communautaire ; L'intérêt communautaire permet de déterminer précisément ce qui relève de Lamballe Terre & Mer et ce qui relève des communes. A défaut de définition de l'intérêt communautaire sur une compétence donnée, l'intégralité de la compétence est transférée.

La rédaction des compétences obligatoires et supplémentaires est encadrée par le Code général des collectivités territoriales (CGCT – article L.5216-5).

Le transfert d'une compétence à une intercommunalité par ses communes membres entraîne le dessaisissement intégral de ces dernières. Il résulte de ce principe que la commune dessaisie ne peut plus exercer elle-même ladite compétence.

La dernière modification des statuts de Lamballe Terre & Mer a été approuvée par délibération du 13 novembre 2018 pour solliciter la transformation en communauté d'agglomération au 1er janvier 2019.

Afin de garantir la cohérence et l'harmonisation des compétences communautaires sur l'ensemble du territoire, Lamballe Terre & Mer a engagé la révision de ses statuts et de l'intérêt communautaire.

Débutée en 2023, cette démarche a fait l'objet de présentations et d'échanges lors de Conférences des Maires (28 mars 2023, 12 novembre 2024 et 4 février 2025), de réunions plénières du Conseil communautaire (6 juin et 4 juillet 2023) et de réunions plénières des conseillers municipaux (7 et 16 novembre 2023, 11 et 13 février 2025). En avril 2025, est créé un groupe de travail, constitué :

- De deux membres du Bureau communautaire, dont M. Guinard, qui pilote ce groupe de travail,
- D'un élu de la Ville-centre, Lamballe-Armor,
- De deux élus des communes littorales, Erquy et Pléneuf-Val-André,
- De deux élus des « petites communes rurales », Noyal et Saint-Glen,
- D'un Maire non-membre du Conseil communautaire, Coëtmiex.

Le 20 mai 2025, la Commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie et a estimé des transferts potentiels de compétence.

Discuté lors de diverses réunions du Bureau communautaire, ce travail a été présenté en Conférence des Maires le 17 juin 2025.

Cette révision des statuts et de l'intérêt communautaire vise à :

- Harmoniser l'exercice de nos compétences à l'échelle de l'ensemble du territoire,
- Mettre en conformité leur rédaction avec la réglementation, qui a parfois évolué,
- Mettre en cohérence leur rédaction avec la réalité de l'exercice des compétences communautaires (ex. lutte contre la pollution de l'air dans le cadre du PCAET).

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral portant modification des statuts de la Communauté d'agglomération Lamballe Terre & Mer du 17 janvier 2020, suite au transfert automatique des compétences eau, assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines, en compétences obligatoires au 1^{er} janvier 2020,
- La délibération n°2025-118 du 8 juillet 2025 proposant de modifier les statuts de Lamballe Terre & Mer, à compter du 1er janvier 2026 et sollicitant les conseils municipaux pour se prononcer sur cette proposition, Considérant la transmission aux Conseillers municipaux d'un dossier comprenant :
- Les fiches d'impact
- Le projet de rédaction de l'intérêt communautaire,
- Les projets de plans de voie et des parkings pour la définition de l'intérêt communautaire,
- Le projet de schéma de randonnées,
- Le rapport des charges estimatives de la Commission locale des charges de transfert, réunie le 20 mai 2025,
- La présentation au Conseil communautaire du 8 juillet 2025,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal : **par 15 voix pour :**

- **APPROUVE** les statuts de Lamballe Terre & Mer, à compter du 1er janvier 2026, selon la rédaction des compétences, ci-après,
- **DEMANDE** au Préfet des Côtes d'Armor, aux termes de cette consultation, de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de Lamballe Terre & Mer,
- **AUTORISE** Madame Le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Avis sur le Programme Local de L'Habitat (PLH) 2026-2031 de Lamballe Terre et Mer.

Madame Le Maire présente aux Conseillers municipaux le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) arrêté lors du Conseil Communautaire du 8 juillet 2025 qui est transmis aux communes qui disposent d'un délai de deux mois pour faire connaître leur avis.

Au vu de ces avis, l'agglomération délibèrera à nouveau sur le projet et le transmettra au représentant de l'état. Celui-ci le soumettra pour avis au Comité Régional de L'Habitat et de L'Hébergement.

Le 8 juillet 2025, le Conseil communautaire a approuvé les orientations et le plan d'actions du Programme Local de l'Habitat (PLH). Ce programme est un document pivot de la définition d'une politique territoriale de l'habitat en proposant une réponse à l'ensemble des besoins en logements constatés sur le territoire, dans le parc privé comme dans le parc public, le parc ancien comme le parc neuf.

D'une durée de six ans, 2026-2031, le PLH de Lamballe Terre & Mer a été élaboré en concertation avec l'ensemble des communes du territoire, l'Etat et l'ensemble des partenaires associés de droit, à l'occasion de plusieurs groupes de travail, de concertation et de réunions techniques.

L'élaboration du PLH s'est déclinée en trois phases :

- le diagnostic de la situation locale et les enjeux,
- les orientations et les objectifs quantitatifs de la politique de l'habitat,
- Le programme d'actions.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L.302-1 à L.302-9 et R.302-1 à R.302-13 du Code de la Construction et de l'Habitation,

VU le décret n°2005-317 du 4 avril 2005 relatif aux Programmes Locaux de l'Habitat,

Vu la délibération du 8 juillet 2025 du Conseil communautaire de Lamballe Terre & Mer

Il est demandé aux communes de donner leur avis sur le futur programme Local de l'Habitat 2026-2031

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal : **par 1 abstention et 14 voix pour :**

- **EMET** un avis favorable sur le projet de Programme Local de l'Habitat 2026-2031 de Lamballe Terre & Mer,
- **AUTORISE** Madame Le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

REFORME STATUTAIRE DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DES COTES-D'ARMOR (SDE22).

Madame Le Maire présente aux Conseillers municipaux le courrier du SDE22 du 25/07/2025 relatif à la réforme statutaire du SDE22.

Exposé : Réforme statutaire du SDE22

Par délibération de son comité syndical du 11 juillet 2025, le SDE22 a décidé de mettre en œuvre une réforme statutaire : Le texte des statuts, ci-joint est présenté au conseil.

Cette réforme a pour objectifs, d'améliorer et mettre à jour la rédaction des statuts du SDE22 au regard des évolutions législatives et réglementaires.

L'objectif est de permettre une meilleure compréhension du fonctionnement et des compétences du SDE22 de la part de ses adhérents. Le SDE22 souhaite par cette révision statutaire réorganiser et clarifier son champ de compétences et de services complémentaires.

Concernant les compétences et activités :

- Meilleure articulation entre les compétences obligatoires, accessoires, optionnelles et activités complémentaires conformément à la réglementation.
- Champ de compétences proposées par le SDE22 inchangé, réécriture exhaustive des compétences et activités pour une meilleure compréhension du cadre d'intervention du SDE22.
- Intégration de la notion de sécabilité au sein d'une même compétence pour permettre à une collectivité de ne pas être dessaisie de sa capacité d'intervention dans le domaine de l'énergie (transfert possible au SDE par « sections » de compétences définies dans les statuts).
- Les activités complémentaires sont réécrites pour apporter une plus grande souplesse dans l'accompagnement du SDE22 et ce sans opérer de transfert de compétence optionnelle.

Les principaux points relatifs à la gouvernance du SDE22 :

- Adaptation du périmètre des collèges du syndicat pour prendre en compte les évolutions territoriales intervenues ces dernières années notamment la création de communes nouvelles et le regroupement des intercommunalités dans le département : le nombre des collèges est porté à 8, correspondant au périmètre des 8 EPCI.
- Représentation des membres communaux du comité syndical inchangée (même mode électoral) / la désignation des membres EPCI au comité syndical selon un nouveau mode électif sans en changer le nombre total de 11.
- Réécriture des modalités de votes au comité : selon les compétences (écriture de la pratique existante).
- Répartition des contributions des membres : ajout d'un article 12 pour préciser que les contributions sont fonction des compétences transférées et d'un règlement financier.

Désormais, conformément aux articles L. 5211-5 CGCT, l'assemblée délibérante de chaque membre du SDE22 doit se prononcer sur cette modification statutaire.

Le projet de statuts reprenant ces différentes évolutions, ainsi que la délibération du comité syndical du SDE22 du 11 juillet 2025 ont été joints à la convocation au présent conseil municipal

Ceci étant exposé, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 15 voix pour :**

- **Approuve** ce projet de statuts et annexes étant précisé que les modifications ne portent que sur le cadre statutaire réécrit. Les compétences transférées ou non par les communes ou EPCI, restent identiques.
- **Précise** que ces nouveaux statuts ont vocation à entrer en vigueur à l'issue du second tour des élections municipales de 2026.
- Au terme du délai de 3 mois, et de la majorité qualifiée de vote concordant, le Comité Syndical adoptera définitivement ces statuts qui feront l'objet d'un envoi à la préfecture pour prise d'arrêtés préfectoral.
- **Autorise** Madame Le Maire ou son représentant à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

AMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG : ESTIMATIF DES TRAVAUX REÇU.

Madame Le Maire présente aux Conseillers municipaux L'Estimatif des travaux d'aménagement du Centre-bourg (Chemin de Bellevue – Lotissement et rue du Courtil) qui a été revu à la hausse passant de 401 250 € ht au 25/11/2023 à 515 887 € ht au 26/08/2025 avec les coussins berlinois Chemin de Bellevue et quelques marquages et adaptations dans le lotissement qui manquaient et un découpage en 2 lots :

Lot N°1 Voirie, réseau d'eaux pluviales, signalisation

Lot N°2 Aménagements paysagers

Propose également d'inclure la création du puits d'infiltration du cimetière en tranche optionnelle N°3 du Marché d'Aménagement en Centre-bourg d'une circulation apaisée, dans l'espoir d'obtenir un prix plus compétitif dont le coût est estimé à 6 000 € ht.

ING CONCEPT attend le retour afin de finaliser le dossier de consultation des entreprises (DCE).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 15 voix pour** :

- **VALIDE** l'Estimatif reçu (Tranche ferme, Tranches optionnelles N°1- N°2- N°3 transmis par ING CONCEPT, découpé en 2 lots : Lot n°1 voirie, réseau d'eaux pluviales, signalisation – Lot n°2 aménagements paysagers afin que ING CONCEPT puisse finaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE).
- **AUTORISE** Madame Le maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à ce dossier.

EGLISE : TRAVAUX A PREVOIR SUITE AU PASSAGE SOCOTEC DEMANDE POUR LE MARCHE D'ASSURANCES.

Madame Le Maire informe les Conseillers municipaux que suite au rapport de vérification SOCOTEC demandé pour le marché d'assurances, Le Cabinet d'Audit Consultassur a besoin d'un devis et d'une attestation du Maire s'engageant à réaliser les travaux demandés pour les donner aux assureurs qui souhaitent répondre au marché.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, **par 15 voix pour** :

AUTORISE Madame Le Maire ou son représentant à signer le devis le moins disant et à attester que les travaux demandés vont être réalisés.

PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE A LA REFECTION DU SOL DE LA BOULANGERIE.

Madame Le Maire présente aux conseillers municipaux la demande de participation exceptionnelle de la boulangerie, « Le Panier d'Andel » pour la réfection du sol de la boulangerie, propriété de la commune et propose d'allouer une aide financière exceptionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 15 voix pour** :

- **VALIDE** la proposition d'allouer une aide financière exceptionnelle à la boulangerie, **Le Panier d'Andel, pour la réfection du sol de la boulangerie**, propriété de la commune.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à **verser une aide financière exceptionnelle (subvention) à la boulangerie « Le Panier d'Andel » de 1 000 €** et à signer tout document se rapportant à cette affaire. Les crédits sont prévus en fonctionnement au **chapitre 65**.

LOTISSEMENT COMMUNAL « ABBE HINGANT ».

Madame Le Maire informe les Conseillers municipaux du dépôt du Permis d'Aménager (PA) début août, suite à la mise en demeure de début juillet 2025 ainsi que des pièces complémentaires demandées par le service instructeur, rappelle le souhait de réserver des lots à des primo-accédant et propose d'acter sur la mise en place de la procédure souhaitée pour la vente des 5 lots et l'enregistrement chez un Notaire pour une sécurisation juridique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 15 voix pour** :

- **AUTORISE** Madame Le Maire ou son représentant à signer le Permis d'Aménager après instruction par le service instructeur de Lamballe Terre et Mer (LTM) ainsi que tout document d'urbanisme relatif à ce dossier.
- **CHOISIT** le Notaire : Maître Alison FROSTIN à LAMBALLE-ARMOR pour une sécurisation juridique.
- **AUTORISE** Madame Le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.
- **DECIDE** de choisir les 2 terrains Lot N°1 et Lot N°2 pour les primo-accédant (terrains les plus petits).

MANDAT DE MISE EN VENTE NON EXCLUSIF DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE BRETAGNE (EPF BRETAGNE) DE LA MAISON SITUEE 5 RUE ABBE HINGANT, PARCELLE CADASTREE BA N°126 D'UNE SUPERFICIE DE 354 M² (ISSUE DE LA DIVISION DE LA PARCELLE BA N°36) AU PRIX DE 150 000 € NET VENDEUR.

Madame Le Maire informe les Conseillers municipaux de la réception d'un mail de L'EPF, ce jour, relatif à un projet de mandat à la SELARL Anne-Cécile JEGOUIC et Sophie USAN-BOREL, notaires à Tréguieux, 11 rue de la République afin de mettre en vente la maison située 5 rue Abbé Hingant, parcelle cadastrée BA N°126 d'une superficie de 354 m² (issue de la division de la parcelle BA N°36) au prix de 150 000 € net vendeur et du tableau de calcul du prix de revient avec ce prix de vente qui présenterait un solde bénéficiaire de 6 067.25 € qui reviendrait à la commune..

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 15 voix pour** :

AUTORISE Madame Le Maire à donner son accord sur le mandat de mise en vente non exclusif de L'Etablissement Foncier de Bretagne (EPF Bretagne) à la SELARL Anne-Cécile JEGOUIC et Sophie USAN-BOREL, notaires à Tréguieux, 11 rue de la République afin de mettre en vente la maison située 5 rue Abbé Hingant, parcelle cadastrée BA N°126 d'une superficie de 354 m² (issue de la parcelle BA N°36) au prix de 150 000 € net vendeur et du tableau de calcul du prix de revient avec ce prix de vente qui présenterait un solde bénéficiaire de 6 067.25 € qui reviendrait à la commune.



CÉRÉMONIE DE REMISE DES MÉDAILLES D'HONNEUR RÉGIONALES, DÉPARTEMENTALES ET COMMUNALES



De gauche à droite : Daniel RONDEL, Nicole POULAIN, Marie-Odile RAULT, Sylvie KIRSCHWING, Daniel DONET, Anne MOREL et Georges SALAUN, Sous-Préfet de SAINT-BRIEUC.

C'est avec une réelle émotion et un immense honneur que les élus andelois ont célébré vendredi 5 septembre 2025 la remise de 6 médailles d'honneur Régionales, Départementales et Communales, en présence de Monsieur Georges SALAUN, Sous-Préfet de SAINT-BRIEUC.

Cet événement à la fois officiel mais aussi profondément humain, marque l'engagement, la fidélité et le sens du service public mais également de forts moments vécus sur le terrain et des souvenirs communs.

L'une des caractéristiques de ces distinctions, est qu'elles unissent élus et fonctionnaires, rendant hommage à ceux qui partagent un même but : servir les habitants andelois.

Chacune de ces médailles porte une histoire, un parcours et un service rendu à la population. Ce sont des destins différents, mais tous unis par le même engagement, le même amour du territoire et le sens du devoir.

Les médailles qui ont été remises, sont, non seulement une reconnaissance officielle des services rendus, mais aussi la preuve qu'il existe encore des personnes qui, chaque jour, donnent un peu... voire beaucoup de leur temps pour leur commune contribuant ainsi à sa prospérité et au bien-être de ses habitants.

Ainsi, 2 fonctions essentielles à la bonne marche d'une collectivité ont été mises en lumière : celle d'agent communal et celle d' élu.



Les agents d'hier et d'aujourd'hui

Quel que soit leur domaine d'intervention, qu'il soit technique, administratif, scolaire ... les agents, assurent, de par leur disponibilité, leur polyvalence, leur discrétion et leur respect des règles, le bon fonctionnement quotidien des services.

Marie-Odile RAULT

Médaille OR
35 ans de service

Ex attachée principale
territoriale



Sylvie KIRSCHWING

Médaille Argent
20 ans de service

Agent territorial



Les élus d'hier et d'aujourd'hui

Quant aux élus, ils consacrent une grande partie de leur temps à défendre l'intérêt général et tentent de maintenir, à leur échelle, le lien entre citoyens et les différentes institutions.

Daniel DONET

Médaille Vermeil
30 ans de service

Ancien élu



Nicole POULAIN

Médaille Argent
20 ans de service

Élue



Daniel RONDEL

Médaille Argent
20 ans de service

Élu



Anne MOREL

Médaille Argent
20 ans de service

Élue



TEMPS FORT FAMILIAL

Dimanche 22 juin 2025 à 11h



Le dimanche 22 juin à 11h, l'équipe municipale a convié les Andeloises et Andelois à partager un "Temps Fort Familial" sur le site multigénérationnel situé derrière la mairie, aménagé depuis juin 2023.

Ce moment de convivialité était ouvert à tous les habitants de la commune désireux de se retrouver dans une ambiance chaleureuse et détendue.

Les andelois présents semblaient ravis de pouvoir échanger aussi bien avec les résidents de longue date qu'avec les nouveaux arrivants, dans un cadre propice aux rencontres.

Au menu : soleil, petits fours et verre de l'amitié pour célébrer ensemble l'arrivée des beaux jours.

Ce temps fort a également permis aux participants de rencontrer les associations locales dont plusieurs d'entre elles avaient répondu présentes et ont profité de l'occasion pour présenter leurs activités sur des stands dédiés.

Étaient représentés :

- Le Club de la Joie de Vivre
- Andel Vélo Sport
- Le Comité des Fêtes
- La Clé des Champs (théâtre)
- AEYMT (Taï Chi et gymnastique)
- Andel'ir
- La Société de Chasse
- Famille Rurale



Les élus remercient les andelois présents ainsi que les associations qui ont rendu ce moment chaleureux.

Le traditionnel TEMPS PARTAGÉ à ANDEL



Nous vous proposons de nous rejoindre chaque premier lundi du mois, de 14h à 17h, pour passer un moment convivial (au sein de la mairie) !

Au programme : jeux de société, rires et échanges dans une ambiance détendue.

Une belle opportunité de passer du bon temps et de faire de nouvelles rencontres.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter Sylvie au 06.30.57.57.02.

ÉCHOS DE NOS ASSOCIATIONS

ANDEL VÉLO SPORT

11 octobre Andel

Course en relais 5 tours
5x (course à pied 1,3 km
VTT 2,5 km)

Inscriptions :
Klikego

Nouveau circuit

Catégories : Duo . Duo mixte . Solo

Entrée gratuite. Buvette sur place

Départ 14h30 salle du Vieux Moulin 22400 Andel

Organisé par : Andel Vélo Sport Martial Hervé 06 64 80 00 28
andvelosport22@gmail.com Jérôme Geffrelot 06 87 76 56 85

BIBLIOTHÈQUE LIR'ANDEL

CONCOURS DE DESSINS :

En mai dernier, à l'occasion du festival « ANDEL'IR » qui avait pour thème « L'Espace », la bibliothèque a été le lieu d'exposition de près de 50 dessins. Tous les festivaliers et les personnes présentes sur site étaient invités à voter pour le dessin de leur choix en fonction des catégories (Maternelles, Primaires, Collégiens...) des dessinateurs.

Un franc succès qui a permis de récompenser les dessins les plus appréciés !



RACONTINES :

Carton plein lors des « Racontines » de l'été à la veille des vacances !

Pour cette deuxième édition, il est impossible de savoir qui avait le plus de plaisir entre les Enfants, nos Raconteurs et nos Musiciens !!

Le rendez-vous est d'ores et déjà donné à notre jeune public le **samedi 20 décembre 2025 à 10h30** autour des thèmes de Noël et de l'Hiver !





Association Familles Rurales (AFR) de St AARON, ANDEL, LA POTERIE et TREGOMAR

Comme toutes les associations du mouvement Familles Rurales, elle a pour but de répondre aux attentes et besoins des familles en milieu rural.

Elle n'a cessé de créer de nouveaux services et de nouvelles activités pour améliorer la qualité de vie des familles des 4 communes et environs.

Aujourd'hui l'association compte environ 500 familles adhérentes qui participent à une ou plusieurs activités et bénéficient de l'un ou l'autre des services.

Et pour qu'ils puissent fonctionner, des bénévoles s'engagent au quotidien, épaulés par les membres de l'association dont voici l'actuel bureau :

Présidente : Mme Annie CIVELLI-RAULT (06 33 43 59 42)

Trésorière : Mme Isabelle PASCOA (06 20 49 65 73)

Secrétaire : Mme Françoise MERDRIGNAC (06 67 18 58 53)

Adresse mail : famillesrurales.st.aaron@gmail.com



Date à retenir : Assemblée générale Familles Rurales Dimanche 23 novembre 15H à St Aaron

Adhésion 2025/2026 : 27€50 par famille, ajouter à cela le coût de l'activité choisie

Nos activités

- **Gym tonique adulte** animée par Olivier LEMOINE
St Aaron, le lundi de 18H45 à 19H45
Andel (salle du Vieux Moulin), le mardi de 19H45 à 20H45
- **Gym douce adulte** animée par Anne DOURDAY
La Poterie, le mardi de 11H à 12H
St Aaron, le mercredi de 14H30 à 15H30
Andel (salle du Vieux Moulin), le jeudi de 11H à 12H
- **Tai Chi adulte** animé par Anne DOURDAY
St Aaron, le mercredi de 18H15 à 19H45
- **Tuishou adulte** animé par Anne DOURDAY
Andel (salle Meridel), le lundi de 19H à 20H30
- **Pilate** animé par Olivier LEMOINE
St Aaron, le lundi soir de 20H à 21H

Contact : Jean Paul ANDRIEUX 06 74 93 21 41
- **Gym artistique enfants et adultes**
Encadrée par des éducateurs sportifs et bénévoles

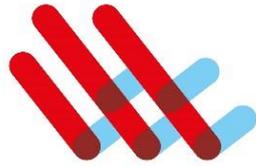
Gymnase Jouan à Lamballe
Le mardi soir, mercredi, jeudi soir, vendredi soir ou samedi (suivant l'âge)
Loisirs : séances de 45mn à 1H30
Compétition : 2 séances par semaine

Contact : afrgymballle@gmail.com
- **Couture** animée par Lyson COURTABESSERIE
1 ou 2 ateliers par mois
St Aaron le lundi de 18H30 à 21H
le vendredi de 10H à 12H30 ou de 13H30 à 16H

Contact : Pascaline PIERRE 06 15 77 71 70
- **Scrapbooking** animé par Rachèle CARIOU
1 samedi après midi par mois de 14H à 17H
salle Annick Prigent à Maroué

Contact : Françoise MERDRIGNAC 06 67 18 58 53
- **Espace Parents**
Lieu d'accueil et d'écoute pour les parents.
Proposition de conférences et de rencontres.
Au local, 48 bis, rue du Dct Lavergne à Lamballe

Contact : 06 42 82 50 19
<https://www.facebook.com/EspaceParentsLamballe>
- **Cuisine** animée par Romane VILLEMEN
1 mercredi par mois Salle Meridel, ANDEL (salle Meridel)
Contact : Martine BARON 06 33 53 47 52



**LAMBALLE
TERRE & MER**

Communauté d'agglomération

SEMAINES D'INFORMATION EN SANTE MENTALE (SISM)



Les Semaines d'Information en Santé Mentale reviennent **du 6 au 19 octobre** ! Pour cette 36^e édition, sous la thématique du lien social, de nombreux temps forts seront proposés sur Lamballe Terre & Mer.

Ciné-débat, escape game pour les seniors, forum pour les parents, formations aux premiers secours, théâtre débat, exposition, café éphémère... sont notamment au programme.

« Pour notre santé mentale, réparons le lien social » Pourquoi cette thématique ? Nos relations aux autres jouent un rôle clé dans notre bien-être. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, des liens sociaux de qualité contribuent à réduire le stress, protègent du risque de dépression et favorisent une meilleure estime de soi. Avoir un entourage diversifié s'accompagne aussi d'une meilleure qualité de sommeil, d'alimentation et d'une pratique sportive plus régulière. Pourtant, de plus en plus de personnes déclarent se sentir seules.

Participez aux SISM et explorez la santé mentale de manière simple et bienveillante !

Rendez-vous du 6 au 19 octobre sur Bréhand, Erquy, Lamballe-Armor, Plestan ou encore Saint-Trimoël !



Tous les détails du programme des activités cinés-débat, formations, expositions, arts thérapies, escapes games, cafés solidaires etc sont accessibles sur www.lamballe-terre-mer.bzh

PARENTS, DES ÉVÉNEMENTS DÉDIÉS POUR VOUS !

C'est la rentrée pour les petits mais aussi pour les grands ! Le Centre Social Intercommunal « La Boussole » propose plusieurs temps forts à la rentrée pour les parents mais aussi pour les enfants :

- **Anim'& Vous** : des activités pour partager des moments entre parents et enfants.
- **Parents, parlons-en** : des soirées ou après-midis pour échanger avec d'autres parents, rencontrer des professionnels et repartir avec des idées.

Envie d'en savoir plus sur ces événements ?

Rendez-vous sur www.lamballe-terre-mer.bzh sur la page « Parentalité »

LE LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP) A OUVERT SES PORTES !

Soutenu par Lamballe Terre & Mer, ce lieu est un espace adapté où vos enfants peuvent jouer, explorer et faire de nouvelles rencontres, pendant que vous partagez des moments ou des conseils entre parents. L'association **Parenteizh** est là pour vous accueillir et vous écouter.

Ouverture à partir du **13 septembre 2025**.

Les 2e et 4e samedis du mois de 9h30 à 12h30. Pour les enfants de moins de 6 ans, pour les parents et futurs parents !

Rendez-vous dans les locaux de la crèche **La Farandole**, 34 rue Jean Jaurès, à Lamballe-Armor.

Besoin de renseignements : **07 43 44 63 63**.

2025/2026

LAEP

Par.En.Jeux.
Lieu d'accueil enfants/parents

2ième et 4ième samedi du mois
(sauf août 5ième samedi)
Crèche La Farandole - 34 rue Jean
Jaurès - Lamballe Armor
(Contact LAEP 07 43 44 63 63)

Association
PARENTEIZH(...)

LAMBALLE
TERRE&MER
Communauté d'agglomération

ALLOCATIONS
FAMILIALES

santé
famille
retraite
services

Caf
des
Côtes d'Armor

GRANDIR
à Lamballe Terre & Mer
De 0 à 30 ans

lamballe-terre-mer.bzh

LAMBALLE
TERRE&MER
Communauté d'agglomération

GRANDIR À LAMBALLE TERRE & MER de 0 à 30ans

Ce guide est un outil complet dans lequel vous trouverez toutes les **informations utiles** sur les **services, les structures d'accompagnement et les dispositifs** existants sur notre territoire.

Ce guide est conçu pour vous **soutenir dans votre rôle de parent** et vous orienter facilement vers les bonnes ressources au bon moment.

Livret disponible en mairie ou <https://www.lamballe-terre-mer.bzh/parentalite/>

COLLECTE DES DÉCHETS

Le calendrier pour la collecte des déchets n'étant plus distribué, vous le retrouverez tous les trimestres dans votre magazine communal ou sur le site de <https://www.lamballe-terre-mer.bzh>

Octobre			Novembre			Décembre		
1	M		1	S		1	L	
2	J	40	2	D		2	M	
3	V		3	L		3	M	
4	S		4	M		4	J	49
5	D		5	M		5	V	
6	L		6	J	45	6	S	
7	M		7	V		7	D	
8	M		8	S		8	L	
9	J	41	9	D		9	M	
10	V		10	L		10	M	
11	S		11	M		11	J	50
12	D		12	M		12	V	
13	L		13	J	46	13	S	
14	M		14	V		14	D	
15	M		15	S		15	L	
16	J	42	16	D		16	M	
17	V		17	L		17	M	
18	S		18	M		18	J	51
19	D		19	M		19	V	
20	L		20	J	47	20	S	
21	M		21	V		21	D	
22	M		22	S		22	L	
23	J	43	23	D		23	M	
24	V		24	L		24	M	
25	S		25	M		25	J	Reportés 52
26	D		26	M		26	V	
27	L		27	J	48	27	S	
28	M		28	V		28	D	
29	M		29	S		29	L	
30	J	44	30	D		30	M	
31	V					31	M	

● Collecte sélective ● Collecte des ordures ménagères ↻ Report de collecte

UNE QUESTION, UN RENSEIGNEMENT ?
Connectez-vous sur : [lamballe-terre-mer.bzh](https://www.lamballe-terre-mer.bzh)

COMPOSTER

- Bonnes pratiques
- Acquisition...

RESSOURCERIE

- Adresse
- Jours d'ouverture
- Horaires...

COLLECTE DES DÉCHETS

- Jours de collecte
- Secteurs
- Consignes de tri
- Modalités...

DÉCHÈTERIE

- Localisation
- Jours d'ouverture
- Horaires...

SERVICE ABONNÉ

- Tarif
- Facturation
- e-service...

REDEVANCE INCITATIVE

- Réglementation
- Modalités
- Simulation de votre facture...

Soutenu par

02 96 50 13 76 | contactdechets@lamballe-terre-mer.bzh
[lamballe-terre-mer.bzh](https://www.lamballe-terre-mer.bzh)

**LAMBALLE
TÈRE & MÈR**
Communauté d'Agglomération

FONDATION



DU
PATRIMOINE

Aidez-nous à préserver La faune et la flore des Landes de La Poterie



Faites un don !
www.fondation-patrimoine.org



APPLI CARTE VITALE : COMMENT L'ACTIVER ?

1 ÉLIGIBILITÉ



TÉLÉCHARGEMENT
DE L'APPLICATION

2 VÉRIFICATION DU CODE D'ACTIVATION



SAISIE DU CODE REÇU SUR LE MAIL
ASSOCIÉ AU COMPTE ASSURÉ

3 IDENTIFICATION



VIDÉO DE LA PIÈCE
D'IDENTITÉ ET DU SELFIE

4 SÉCURISATION



CHOIX DU CODE
SECRET PERSONNEL

5 FINALISATION



FINALISATION
DE L'ACTIVATION

Dimanches 15 et 22 mars 2026

ELECTIONS MUNICIPALES

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026.
Les membres du Conseil Municipal sont élus pour 6 ans.

Qui peut voter aux élections?

Pour voter à l'élection municipale, il faut être âgé d'au moins 18 ans la veille du scrutin.

Les participants doivent être citoyens français ou citoyens européens (habitant en France) inscrits sur les listes électorales de la commune d'ANDEL, disposer de leurs droits civils et politiques et ne se trouver dans aucun cas d'incapacité prévu par la loi.

Comment s'inscrire sur les listes électorales ?

Les inscriptions pour les élections municipales sont possibles jusqu'au 6 février 2026.

- ❖ Les personnes devenant majeures sont en principe inscrites d'office sur les listes électorales, sous réserve d'avoir accompli les démarches de recensement citoyen à partir de 16 ans. En l'absence d'inscription d'office ou en cas de déménagement après le recensement, vous avez la possibilité de vous inscrire auprès de votre mairie.
- ❖ Les personnes majeures, celles venant d'acquérir la nationalité française ou recouvrant leur droit de vote, peuvent s'inscrire l'année des élections.

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales en mairie ou en ligne.

RAPPEL : Pour venir voter les 15 et 22 mars prochains, pensez à vous munir de votre carte d'électeur et de votre carte d'identité.

Evènements à venir

Samedi 11 octobre
Run & Bike

Organisation Andel Vélo Sport

Dimanche 16 novembre
Bourse aux Jouets

Salle Vieux Moulin
Organisation Avant-Garde

Mardi 2 décembre
Assemblée Générale

Club de la Joie de Vivre
Salle du Vieux Moulin

Samedi 6 décembre
Tartifouette

Salle du Vieux Moulin
Organisation : Andel'lr

Dimanches 14 et 21 décembre
Marché de Noël

La Ferme de Marie Jeanne

Samedi 20 décembre - 10h30
Salle Méridel

Organisation : Bénévoles bibliothèque

Mercredi 31 décembre
Réveillon

Salle du Vieux Moulin
Organisation : Comité des Fêtes

Murmures du Guessant

La rentrée a sonné pour les associations !

Depuis début septembre, la commune a le plaisir d'accueillir des associations coëtmieusiennes.

En effet, suite à des travaux dans la salle des fêtes de notre commune voisine, ANDEL a le plaisir d'accueillir COET SPORTS et COET TONIC :

- Gym d'entretien	les lundis à 18h45	Salle du Vieux Moulin
- Gym	les mercredis à 9h30	Salle du Vieux Moulin
- Yoga	les lundis à 19h	Salle Méridel

Les associations andeloises poursuivent quant à elles leurs activités.

Directeur publication : Nicole POULAIN ; **Comité rédaction** : Sylvie BOURDE, Anne MOREL, Emmanuelle LE GUILLOU, Nadine LE NOTRE, Maurice ANDRIEUX, Anaïs BRUNEL - **Rapporteur séances municipales** : Christine LEMAITRE GOMET

Prochaine parution d' « AU COUR'ANDEL » : Janvier 2026

